

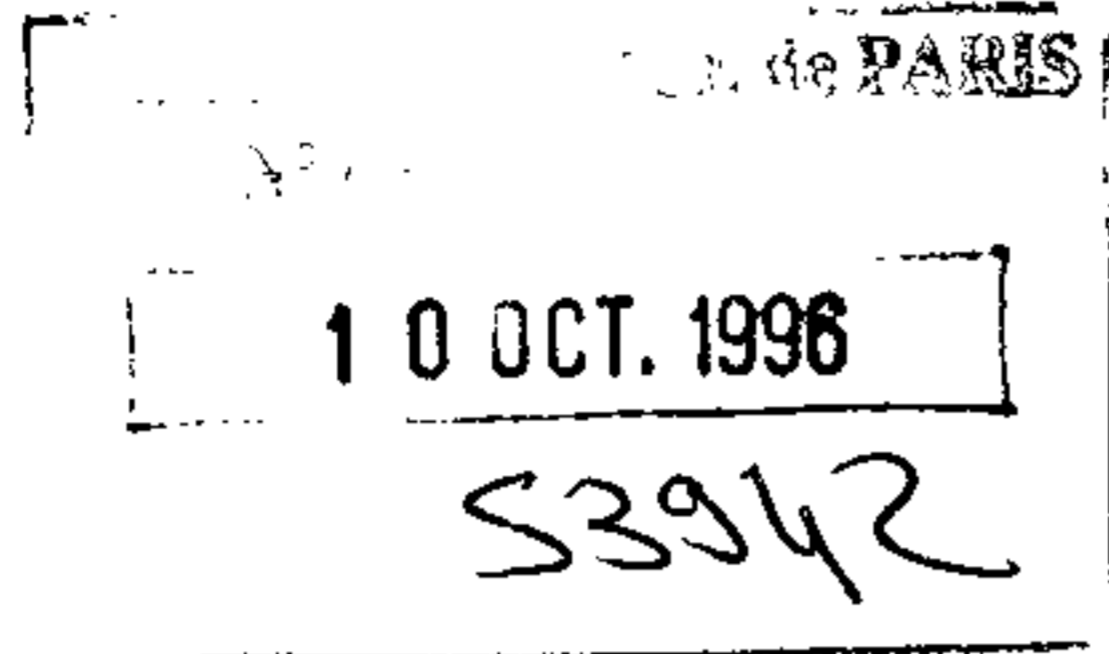
GAGNERAUD CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
au Capital de 250.000 Francs
Siège social 7 & 9, rue Auguste-Maquet
75016 PARIS

95B1h295

R.C.S. PARIS B 402 682 991

☎ 45.24.46.97



Je soussigné, **R-François GAGNERAUD**,

Président de la Société **GAGNERAUD CONSTRUCTION**, Société par actions simplifiée
au capital de 250.000 Francs, siège social 7 & 9, rue Auguste-Maquet inscrite au registre du
commerce et des sociétés de PARIS sous le N° B 402 682 991,

nomme en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Michel GAGNERAUD
né le 31 janvier 1936 à PARIS 16ème
domicilié 7 & 9, rue Auguste-Maquet 75016 PARIS

Fait à PARIS,
Le 1.12.95

Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur Général
[Signature]

[Signature]

[Signature]

DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné *R-François GAGNERAUD*,

agissant en qualité de Président de la Société **GAGNERAUD CONSTRUCTION**, Société par actions simplifiée au capital de 55.000.000 Francs, dont le siège social est à PARIS (75016), 7 et 9, rue Auguste-Maquet, immatriculée au RCS de PARIS sous le N° B 402 682 991,

confère à *Monsieur Michel GAGNERAUD*

à compter de ce jour, les pouvoirs ci-après énoncés, à l'effet d'assurer la Direction Générale de la société **GAGNERAUD CONSTRUCTION**.

- représenter la Société vis-à-vis de l'Etat, de toutes personnes morales publiques ou privées, et de tous tiers en général, dans tous les actes de la vie administrative civile et sociale,
- expédier les affaires courantes et signer la correspondance,
- embaucher et licencier le personnel nécessaire à la bonne marche de la Société et plus généralement assurer la gestion du personnel concerné,
- effectuer tous achats et ventes de matières premières, approvisionnements, marchandises, mobiliers et matériels fixes ou mobiles, au comptant ou à terme, ferme ou à condition.
- négocier et signer tous contrats, marchés, concessions ou autres, demander ou accepter toutes soumissions ou adjudications, entrant dans l'objet social et nécessaires à la bonne marche du centre et des agences et/ou de la zone géographique dont il est responsable à l'exception de ceux qui conduiraient à la reprise ou à la création de sociétés,
- toucher les sommes dues à la Société, et payer celles qu'elle doit, sous quelque forme que ce soit conformément à la procuration bancaire délivrée par ailleurs,
- ester en justice, y représenter et faire représenter la Société devant toutes juridictions, tant en qualité de demandeur qu'en qualité de défendeur,

R. Gagneraud
M. Gagneraud

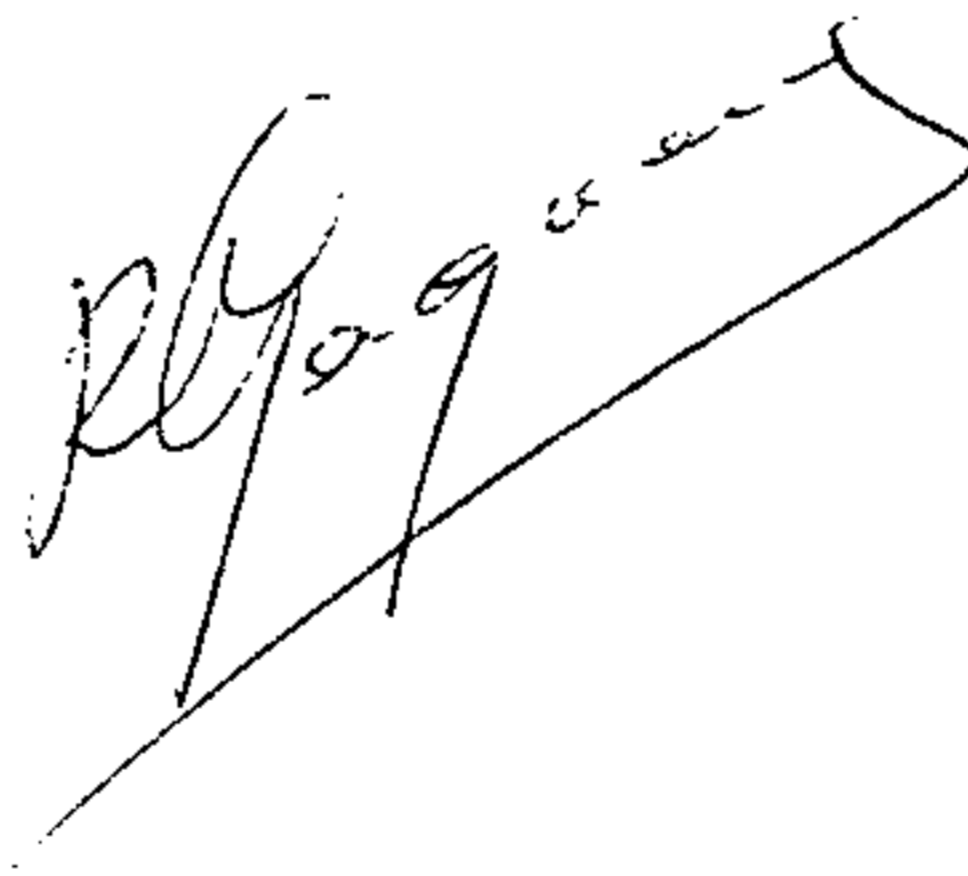
POUR COPIE
CERTIFIÉE
CONFORME

- veiller au respect de la réglementation en matière de droit du travail et notamment en ce qui concerne les institutions représentatives du personnel, le droit syndical, la durée du travail, et plus généralement, les conditions de travail du personnel dont il a la responsabilité.
- assurer directement ou indirectement la direction et le contrôle des travaux,
- retirer de tous bureaux de poste, de tous routages, messageries et autres administrations ou entreprises, tous paquets et lettres recommandés, chargés ou non chargés, en donner quittance, encaisser ou régler tous mandats conformément à la procuration postale délivrée par ailleurs,
- subdéléguer à toute personne physique qu'il jugera utile et disposant de l'autorité de la compétence et des moyens nécessaires, tout ou partie des présents pouvoirs pour leur mise en oeuvre,
- et, plus généralement, aux effets ci-dessus, faire le nécessaire,

La présente délégation annule et remplace les précédentes

Fait à PARIS
le 2 janvier 1996

Bon pour acceptation
de pouvoir



GAGNERAUD CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
au Capital de 250.000 Francs
Siège social 7 & 9, rue Auguste-Maquet
75016 PARIS

R.C.S. PARIS B 402 682 991

☎ 45.24.46.97

Je soussigné, **R-François GAGNERAUD**,

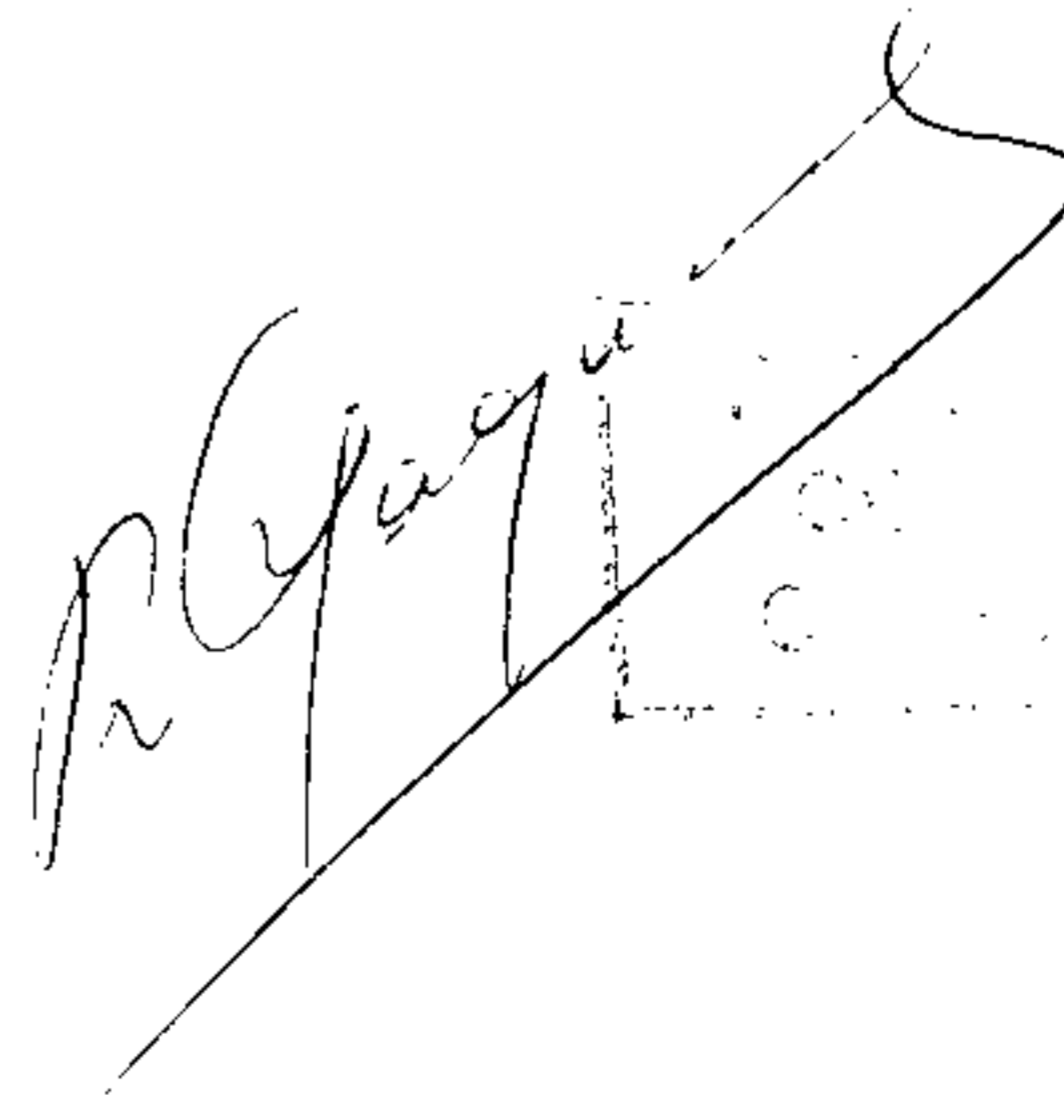
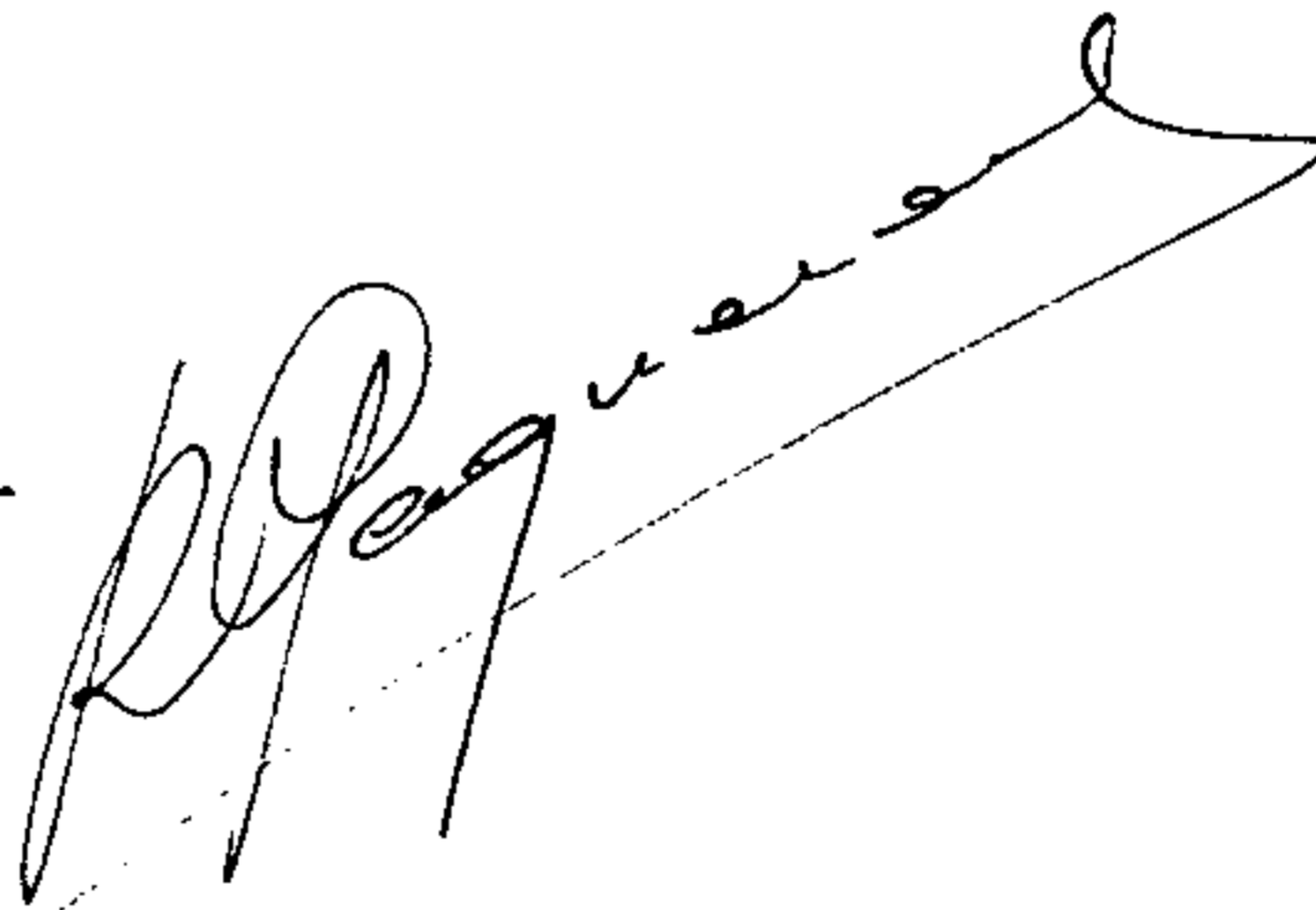
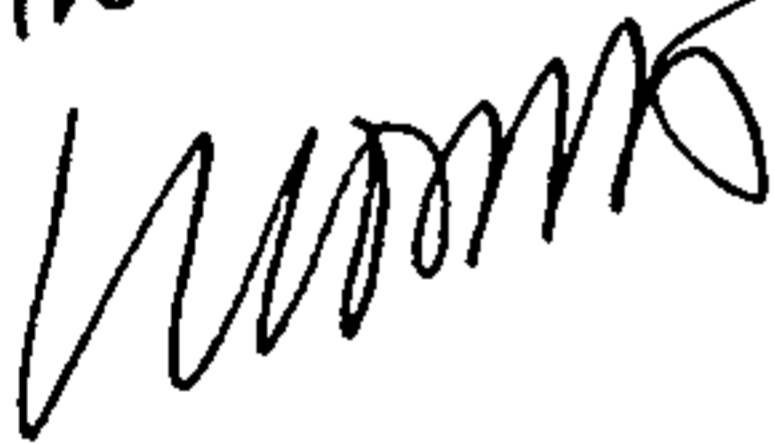
Président de la Société GAGNERAUD CONSTRUCTION, Société par actions simplifiée
au capital de 250.000 Francs, siège social 7 & 9, rue Auguste-Maquet inscrite au registre du
commerce et des sociétés de PARIS sous le N° B 402 682 991,

nomme en qualité de Directeur Général de la Société :

Monsieur Gérard COMTE
né le 20 septembre 1944 à **ARLES (13)**
domicilié 67, avenue Georges-Mandel 75116 **PARIS**

Fait à PARIS,
Le 1-12-95

Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur Général



DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné *R-François GAGNERAUD*,

agissant en qualité de Président de la Société **GAGNERAUD CONSTRUCTION**, Société par actions simplifiée au capital de 55.000.000 Francs, dont le siège social est à PARIS (75016), 7 et 9, rue Auguste-Maquet, immatriculée au RCS de PARIS sous le N° B 402 682 991,

confère à *Monsieur Gérard COMTE*

à compter de ce jour, les pouvoirs ci-après énoncés, à l'effet d'assurer la Direction Générale de la société **GAGNERAUD CONSTRUCTION**.

- représenter la Société vis-à-vis de l'Etat, de toutes personnes morales publiques ou privées, et de tous tiers en général, dans tous les actes de la vie administrative civile et sociale,
- expédier les affaires courantes et signer la correspondance,
- embaucher et licencier le personnel nécessaire à la bonne marche de la Société et plus généralement assurer la gestion du personnel concerné,
- effectuer tous achats et ventes de matières premières, approvisionnements, marchandises, mobiliers et matériels fixes ou mobiles, au comptant ou à terme, ferme ou à condition.
- négocier et signer tous contrats, marchés, concessions ou autres, demander ou accepter toutes soumissions ou adjudications, entrant dans l'objet social et nécessaires à la bonne marche du centre et des agences et/ou de la zone géographique dont il est responsable à l'exception de ceux qui conduiraient à la reprise ou à la création de sociétés,
- toucher les sommes dues à la Société, et payer celles qu'elle doit, sous quelque forme que ce soit conformément à la procuration bancaire délivrée par ailleurs,
- ester en justice, y représenter et faire représenter la Société devant toutes juridictions, tant en qualité de demandeur qu'en qualité de défendeur,

POUR COPIE
CERTIFIÉE
CONFORME

- veiller au respect de la réglementation en matière de droit du travail et notamment en ce qui concerne les institutions représentatives du personnel, le droit syndical, la durée du travail, et plus généralement, les conditions de travail du personnel dont il a la responsabilité.
- assurer directement ou indirectement la direction et le contrôle des travaux,
- retirer de tous bureaux de poste, de tous routages, messageries et autres administrations ou entreprises, tous paquets et lettres recommandés, chargés ou non chargés, en donner quittance, encaisser ou régler tous mandats conformément à la procuration postale délivrée par ailleurs,
- subdéléguer à toute personne physique qu'il jugera utile et disposant de l'autorité de la compétence et des moyens nécessaires, tout ou partie des présents pouvoirs pour leur mise en oeuvre,
- et, plus généralement, aux effets ci-dessus, faire le nécessaire,

La présente délégation annule et remplace les précédentes

Fait à PARIS
le 2 janvier 1996

Bon pour Pouvoir

RFB

[Signature]

Bon pour acceptation de pouvoir

[Signature]